

Loi N° 03-97 du 21 AVRIL 1997
Autorisant la Ratification de l'Accord
modifiant la Quatrième Convention
ACP-UE de Lomé IV.

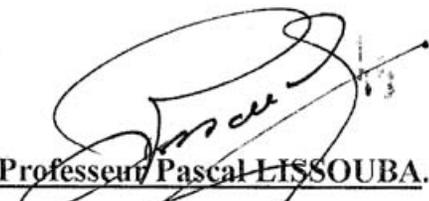
*L'Assemblée Nationale et le Sénat ont délibéré et adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :*

Article Premier : Est autorisée la Ratification de l'Accord modifiant la quatrième Convention Afrique Caraïbe Pacifique - Union Européenne de Lomé IV (Signé le 4 Novembre 1995 à Maurice).

Article 2 : Le texte de ladite Convention est annexé à la présente loi.

Article 3 : La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République du Congo et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 21 Avril 1997


Professeur Pascal LISSOUBA./-

Pour *Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération, chargé de la
Francophonie, en Mission :*

Le Ministre de la Justice, Garde des
Sceaux

*Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement*


David Charles GANAO


M. Joseph OUABARI

